



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 19/12/2011**

N° 2011-121

Nombre de Membres	
Effectif légal	15
En exercice	15
Présents	10
Votants	11
Vote pour	
	11
Vote contre	
	0
Abstention	
	0

L'an deux mille onze, le 19 décembre à dix-neuf heures, se sont réunis en session ordinaire à la mairie, les membres du conseil municipal de la commune de Le Broc, sous la présidence de Monsieur TORNATORE, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : Le 14 décembre 2011

PRESENTS : Mesdames et Messieurs TORNATORE – FAILLOTET – DUJON – ESCRIOU – HEURA - BENABEN – FASOLA – KAIL - LACROIX – YACOB

ABSENTS : Mr AUDIBERT, Mmes BEUCHE, DE LA ROCCA et ROBERT

REPRESENTES : Mme FOURNY par Mr KAIL

Secrétaire de séance : Madame BENABEN

**BUDGET PRINCIPAL**

**PRODUITS IRRECOURABLES – ADMISSION EN NON VALEUR**

M. Le Maire,

Présente au conseil la demande d'admission en non-valeur des produits irrécouvrables présentée par Mme la trésorière, ci-annexée.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- ADMET en non-valeur les produits énumérés pour un montant de : 8 647.16 €.

Ainsi fait et délibéré à la date ci-dessus indiquée,  
Pour Extrait conforme,

Le Maire,

Emile TORNATORE



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de sa publication le 21/12/2011, à la porte de la mairie, et de sa transmission au représentant de l'Etat le 21/12/2011. Il informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'état.